

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKIL-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Elaboration du Plan de Déplacements Urbains de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (PDU) a été approuvé en octobre 2003 dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, sur la base d'un scénario volontariste. Il a ensuite fait l'objet d'une révision par délibération du 13 décembre 2012.

Dans le cadre de la création de Vienne Condrieu Agglomération au 1^{er} janvier 2018 et du Projet d'Agglomération adopté en décembre 2018, les élus ont fixé comme ambition de proposer "une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité à tous".

Traversée par des axes de communication majeurs, l'Agglomération bénéficie à la fois d'une bonne accessibilité et pâtit des nuisances associées. Fortement dépendante à la voiture particulière, elle est confrontée à des difficultés importantes liées à l'engorgement automobile notamment à Vienne.

Dans les années à venir, il s'agira d'améliorer encore la mobilité et l'accessibilité à l'échelle du territoire en développant une offre en transport adaptée dans les secteurs mal desservis.

Aussi, Vienne Condrieu Agglomération en tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité doit procéder à l'élaboration de son plan de déplacements urbains. L'Agglo a fait le choix d'inscrire l'élaboration du PDU dans une démarche commune et concertée avec l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Conformément aux dispositions prévues à l'article 1214-2 du Code des Transports, le PDU détermine les principes régissant l'organisation du transport des personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (cf. article 1214-1 du Code des Transports).

L'élaboration du PDU aura pour étapes principales :

- La réalisation du diagnostic
- La proposition de scénarios
- La définition d'un programme d'actions
- L'arrêt du projet et la phase de consultation obligatoire.

Le PDU devra être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1214-1 du Code des Transports,

VU le Projet d'Agglomération 2018,

VU l'avis du Bureau communautaire du 22 janvier 2019, du 30 avril 2019 et de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

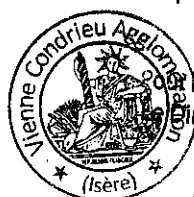
APPROUVE le lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches, notamment lancer les études et les consultations obligatoires, et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 mai 2019

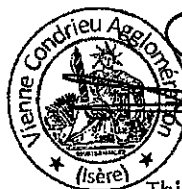
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **20 MAI 2019**
et a été publiée le **20 MAI 2019**

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Thierry KOVACS
Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat